Refondation Protection de l'enfance : l'Uniopss participe au 2e Comité stratégique

Invité comme représentant des associations, Daniel Goldberg, président de l'Uniopss, a participé, le 22 septembre, à la deuxième réunion du "Comité stratégique pour la refondation de la protection de l'enfance", co-présidé par Stéphanie Rist et Gérald Darmanin, en présence de Camille Galliard-Minier, Edouard Geffray, Marina Ferrari et Marie-Pierre Vedrenne.

Publié le 2 octobre 2026
De Uniopss

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE

ARTICLE

INFO NATIONALE

Suite à la première réunion de février, le "Comité stratégique pour la refondation de la protection de l'enfance" du 22 septembre dernier visait à faire le point sur les différentes politiques publiques de l'État en direction des mineurs accompagnés, d'avoir le retour des deux départements préfigurateurs de la transformation de l'offre, la Gironde et le Var, puis d'entendre un exposé du rapport du Comité scientifique installé sous la présidence de Céline Greco, comité dans lequel l'Uniopss était représentée par Katy Lemoigne.
Dans son intervention à la suite notamment des exposés des ministres, Daniel Goldberg a exprimé sa satisfaction d'une forme de réengagement de l'État dans la protection de l'enfance par des politiques ministérielles consacrées aux mineurs accompagnés. Des avancées sont à constater dans certains domaines comme pour le parcours Enfance protégée.
Le président de l'Uniopss a aussi rappelé qu'il fallait évoquer les associations pour ce qu'elles sont : pas seulement des organismes à contrôler (même s'ils doivent l'être), mais pour ce qu'elles sont vraiment : sans associations en effet, il n'y aurait pas de politique publique.

Selon lui, plusieurs points spécifiques démontrent que nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux : l'accès aux soins, en particulier concernant la santé mentale, des mineurs accompagnés, les questions de double vulnérabilité alors que nos structures associatives ne sont pas équipées aujourd'hui pour y répondre, les sujets d'exploitation des mineurs accompagnés par des réseaux de trafiquants et/ou

prostitutionnels.

Enfin, il a pointé les questions de gouvernance territoriale et plaidé ainsi pour la généralisation des comités départementaux pour la protection de l'enfance (CDPE) associant toutes les parties prenantes pour construire l'offre. Cela doit être aussi le moyen que l'accompagnement d'un mineur ne dépende pas de son code postal, alors qu'il y a aujourd'hui une trop grande hétérogénéité des réponses.

Évidemment, il a évoqué la question des financements des associations aujourd'hui en extrême fragilité financière, et celle de la rémunération des professionnels pour qu'ils puissent vivre dignement de leur métier.

Si cette réunion ne règle pas un certain nombre de sujets majeurs, elle est un lieu qui doit être pérennisé. Le gouvernement s'était engagé à produire une feuille de route 2026-2030 à partir des conclusions du rapport du Comité scientifique : celle-ci demeure donc encore à construire.